```
Exercice 1 (Paramétrisation rationnelle du cercle unité)
1. Montrer gue pour tout v \in \mathbb{C} \setminus \{-i\}, pour tout w \in \mathbb{C} \setminus \{-1\}, w = (1+iv)/(1-iv) \Leftrightarrow v = (1+iv)/(1-iv)
-i(w-1)/(w+1).
Soit v \in \mathbb{C} \setminus \{-i\} et w \in \mathbb{C} \setminus \{-1\}.
On part de l'égalité w = (1+iv)/(1-iv). On cherche à exprimer v en fonction de w.
w(1-iv) = 1+iv
w - iw v = 1 + iv
w - 1 = iv + iw v
w - 1 = i v (1+w)
Comme w \neq -1, on a w+1 \neq 0, on peut donc diviser par i(w+1):
v = (w-1) / (i(w+1))
Pour simplifier l'expression, on multiplie le numérateur et le dénominateur par -i :
v = -i(w-1) / (-i * i(w+1))
V = -i(W-1) / (-i^{2}(W+1))

V = -i(W-1) / (1 * (W+1))
v = -i(w-1)/(w+1)
L'équivalence est donc démontrée, car chaque étape de calcul est réversible sous les
conditions données.
2. Montrer géométriquement que C(t) E U.
On note A le point d'affixe i, B le point d'affixe -i et P le point d'affixe t (P est sur
l'axe des réels).
On veut montrer que |C(t)| = 1.
|C(t)| = |(1+it)/(1-it)| = |i(-i+t)|/| -i(i+t)| = |i||t-i| / (|-i||t-(-i)|) = |t-i| / |t-(-i)|
i)|
Or, |t-i| est la distance PA, et |t-(-i)| est la distance PB.
L'ensemble des points équidistants de A et B est la médiatrice du segment [AB]. Le segment
[AB] est porté par l'axe des imaginaires purs. Sa médiatrice est donc l'axe des réels.
Comme P(t) est un point de l'axe des réels, il est équidistant de A(i) et B(-i).
On a donc PA = PB, soit |t-i| = |t-(-i)|.
Par conséquent, |C(t)| = |t-i| / |t-(-i)| = 1.
Ceci prouve que C(t) appartient au cercle unité U.

 Montrer algébriquement que C(t) ∈ U.

Pour montrer que C(t) \in U, il suffit de montrer que |C(t)| = 1, ce qui est équivalent à |
C(t)|^2 = 1.
|C(t)|^2 = C(t) * C(t)
C(t) = (1+it)/(1-it). Comme t est réel, le conjugué de t est t.
C(t) = (1-it)/(1+it) = 1 / C(t).
Ainsi, |C(t)|^2 = C(t) * (1/C(t)) = 1.
Comme le module est un nombre réel positif, |C(t)| = 1, donc C(t) \in U.
4. Montrer que C(t) \in U \setminus \{-1\}.
On a déjà montré que C(t) \in U. Il reste à montrer que C(t) \neq -1.
Supposons par l'absurde que C(t) = -1.
(1+it)/(1-it) = -1
1+it = -(1-it)
1+it = -1+it
1 = -1
Ceci est une contradiction. Donc l'hypothèse C(t) = -1 est fausse.
Par conséquent, C(t) \in U \setminus \{-1\}.
5. Donner la forme algébrique du complexe C(t).
Soit t \in \mathbb{R}.
```

```
Fichier : DM.txt
```

```
C(t) = (1+it)/(1-it)
On multiplie le numérateur et le dénominateur par le conjugué du dénominateur :
C(t) = (1+it)(1+it) / ((1-it)(1+it))
C(t) = (1 + 2it + (it)^2) / (1^2 - (it)^2)
C(t) = (1 + 2it - t^2) / (1 - (-t^2))
C(t) = (1 - t^2 + 2it) / (1 + t^2)
C(t) = (1-t^2)/(1+t^2) + i * (2t)/(1+t^2)
La partie réelle est Re(C(t)) = (1-t^2)/(1+t^2) et la partie imaginaire est Im(C(t)) = (2t)/(1+t^2)
(1+t^2).
6. Supposons ici que u \neq 1. Montrer géométriquement que H(u) \in i\mathbb{R}.
Soit u ∈ U \ {-1, 1}. Soit M le point d'affixe u, A le point d'affixe 1 et B le point
d'affixe -1.
H(u) = (u-1)/(u+1) = (u-1)/(u-(-1)).
arg(H(u)) = arg(u-1) - arg(u-(-1)) [2\pi]
arg(H(u)) = (vec(e_1), vec(AM)) - (vec(e_1), vec(BM)) [2\pi]
arg(H(u)) = (vec(BM), vec(AM)) [2\pi]
Les points M, A et B sont sur le cercle unité U. Le segment [AB] est un diamètre de ce
cercle.
D'après le théorème de l'angle droit et du cercle, le triangle AMB est rectangle en M.
L'angle (vec(BM), vec(AM)) vaut donc \pm \pi/2.
Ainsi, arg(H(u)) = \pm \pi/2 [2\pi], ce qui signifie que H(u) est un nombre imaginaire pur non nul.
Donc H(u) \in i\mathbb{R}.
7. Montrer algébriquement que H(u) \in i\mathbb{R}.
Un complexe z est imaginaire pur si et seulement si z = -z (avec z \neq 0).
Calculons H(u).
H(u) = ((u-1)/(u+1)) = (u-1)/(u+1)
Comme u \in U, on a |u|=1, donc u*u = 1, d'où u = 1/u.
H(u) = (1/u - 1) / (1/u + 1)
H(u) = ((1-u)/u) / ((1+u)/u)
H(u) = (1-u)/(1+u) = -(u-1)/(u+1) = -H(u)
Comme u \neq \pm 1, H(u) n'est pas nul. La condition H(u) = -H(u) prouve que H(u) est un imaginaire
pur.
8. Montrer que pour tout z \in U, z + 1 = 0 \Leftrightarrow Re(z) + 1 = 0.
Soit z \in U. On pose z = x+iy avec x, y \in \mathbb{R} et x^2+y^2=1.
(⇒) Supposons z+1=0, alors z=-1.
Re(z) = Re(-1) = -1. Donc Re(z)+1 = -1+1 = 0.
(\Leftarrow) Supposons Re(z)+1=0, alors Re(z)=x=-1.
Comme z \in U, on a x^2+y^2=1.
En remplaçant x par -1, on a (-1)^2+y^2=1, soit 1+y^2=1, ce qui implique y^2=0, donc y=0.
Le seul complexe de U ayant une partie réelle égale à -1 est z = -1+0i = -1.
Si z=-1, alors z+1=0.
L'équivalence est donc bien démontrée.
9. Donner la forme algébrique du complexe H(u).
Soit u = x+iy avec x^2+y^2=1. u \neq -1 donc x \neq -1.
H(u) = (u-1)/(u+1) = (x+iy-1)/(x+iy+1) = ((x-1)+iy)/((x+1)+iy)
On multiplie par le conjugué du dénominateur :
\begin{array}{lll} H(u) &=& \left[ \left( (x-1)+iy \right) \left( (x+1)-iy \right) \right] \; / \; \left[ \left( (x+1)+iy \right) \left( (x+1)-iy \right) \right] \\ H(u) &=& \left[ (x-1) \left( x+1 \right) \; - \; i(x-1)y \; + \; i(x+1)y \; + \; y^2 \right] \; / \; \left[ (x+1)^2 \; + \; y^2 \right] \end{array}
H(u) = [x^2-1+y^2 + iy(-x+1+x+1)] / [x^2+2x+1+y^2]
Comme x^2+y^2=1, le numérateur devient (1-1 + 2iy) = 2iy.
Le dénominateur devient (x^2+y^2+2x+1) = 1+2x+1 = 2x+2 = 2(Re(u)+1).
H(u) = 2iy / (2(x+1)) = iy / (x+1)
Ainsi, Re(H(u)) = 0 et Im(H(u)) = y/(x+1) = Im(u)/(Re(u)+1).
```

```
10. Résoudre, géométriquement ou algébriquement, l'équation et l'inéquation...
Soit z \in \mathbb{C}.
a) |(z-1)/(z+1)| = 1
Pour z \neq -1, l'équation est équivalente à |z-1| = |z+1|.
Géométriquement, cela signifie que la distance du point M(z) au point A(1) est égale à la
distance du point M(z) au point B(-1). L'ensemble des solutions est la médiatrice du segment
[AB]. Le segment [AB] est sur l'axe des réels, sa médiatrice est donc l'axe des imaginaires
Solution : L'ensemble des solutions est i\mathbb{R}.
b) |(z-1)/(z+1)| \le 1
Pour z \neq -1, l'inéquation est équivalente à |z-1| \leq |z+1|.
Géométriquement, cela signifie que la distance de M(z) à A(1) est inférieure ou égale à la
distance de M(z) à B(-1). L'ensemble solution est le demi-plan fermé contenant A(1) et
délimité par la médiatrice de [AB] (l'axe iℝ). Il s'agit du demi-plan des complexes à partie
réelle positive ou nulle.
Solution : L'ensemble des solutions est \{z \in \mathbb{C} \mid Re(z) \geq 0\}.
11. Même demande pour l'équation et l'inéquation :
Soit z \in \mathbb{C}.
a) |(z-i)/(z+i)| = 1
Pour z \neq -i, l'équation est équivalente à |z-i| = |z+i| = |z-(-i)|.
Géométriquement, l'ensemble des points M(z) équidistants de C(i) et D(-i) est la médiatrice
du segment [CD]. Le segment [CD] est sur l'axe des imaginaires, sa médiatrice est donc l'axe
des réels.
Solution : L'ensemble des solutions est \mathbb{R}.
b) |(z-i)/(z+i)| \le 1
Pour z \neq -i, l'inéquation est équivalente à |z-i| \leq |z+i|.
Géométriquement, l'ensemble solution est le demi-plan fermé contenant C(i) et délimité par la
médiatrice de [CD] (l'axe des réels). Il s'agit du demi-plan des complexes à partie
imaginaire positive ou nulle.
Solution : L'ensemble des solutions est \{z \in \mathbb{C} \mid Im(z) \geq 0\}.
Exercice 2 (Différence symétrique de deux parties d'un ensemble)
1. Faire un dessin où l'on mettra en valeur la différence symétrique.
<br>
(Dans un diagramme de Venn, la différence symétrique AΔB correspond à la réunion des zones
qui sont dans A mais pas dans B, et dans B mais pas dans A. C'est l'union des deux ensembles
à laquelle on a retiré leur intersection).
![alt text](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/4/46/Venn0111.svg/300px-
Venn0111.svg.png)
La zone colorée représente AΔB.

    Calculer les différences symétriques suivantes : AΔE, AΔØ, AΔA, AΔĀ.

A\Delta E = (A \cup E) \setminus (A \cap E) = E \setminus A = \overline{A}.
A\Delta \emptyset = (A \cup \emptyset) \setminus (A \cap \emptyset) = A \setminus \emptyset = A.
A\Delta A = (A \cup A) \setminus (A \cap A) = A \setminus A = \emptyset.
A\Delta\bar{A} = (A \cup \bar{A}) \setminus (A \cap \bar{A}) = E \setminus \emptyset = E.
3. Supposons A \supset B. Simplifier A\Delta B.
Si A \supset B, alors A \cup B = A et A \cap B = B.
A\Delta B = (A \cup B) \setminus (A \cap B) = A \setminus B.
4. Montrer que A\Delta B = B\Delta A.
A\Delta B = (A \cup B) \setminus (A \cap B).
B\Delta A = (B U A) \setminus (B \cap A).
L'union (U) et l'intersection (n) sont des opérations commutatives, donc A \cup B = B \cup A et A \cap A
B = B \cap A.
```

```
Par conséquent, A\Delta B = B\Delta A. La différence symétrique est commutative.
5. Montrer que A\Delta B = (A \setminus B) \cup (B \setminus A) = (A \cap \overline{B}) \cup (\overline{A} \cap B).
(A \cup B) \setminus (A \cap B) = (A \cup B) \cap (A \cap B)
= (A U B) ∩ (Ā U B̄) (Loi de De Morgan)
= [A n (Ā U Ē)] U [B n (Ā U Ē)] (Distributivité de n sur U)
= (A \cap \overline{A}) \cup (A \cap \overline{B}) \cup (B \cap \overline{A}) \cup (B \cap \overline{B})
= Ø U (A n Ē) U (Ā n B) U Ø
= (A \cap B) \cup (\bar{A} \cap B)
Or, par définition, A \setminus B = A \cap \overline{B} et B \setminus A = B \cap \overline{A}.
Donc, A\Delta B = (A \setminus B) \cup (B \setminus A). L'égalité est démontrée.
Calculer A∆B.
On a A\Delta B = (A \cap \overline{B}) \cup (\overline{A} \cap B).
Calculons le complémentaire :
A\Delta B = ((A \cap \overline{B}) \cup (\overline{A} \cap B))^{-1}
= (A \cap B)^- \cap (A \cap B)^- (Loi de De Morgan)
= (A \cup B) \cap (A \cup B) (Loi de De Morgan et involution)
= [(Ā U B) n A] U [(Ā U B) n B̄] (Distributivité)
= (Ā n A) U (B n A) U (Ā n Ē) U (B n Ē)
= Ø U (A n B) U (Ā n Ē) U Ø
= (A \cap B) \cup (\bar{A} \cap \bar{B}).
7. Montrer que (A\Delta B)\Delta C = A\Delta (B\Delta C).
On montre l'égalité par analyse des éléments. Soit x E E.
x \in X\Delta Y si et seulement si x appartient à exactement un des deux ensembles X ou Y.
x \in (A\Delta B)\Delta C \Leftrightarrow (x \in A\Delta B \text{ et } x \notin C) \text{ ou } (x \notin A\Delta B \text{ et } x \in C).
Cas 1 : x \in A\Delta B et x \notin C.
(x \in A, x \notin B, x \notin C) ou (x \notin A, x \in B, x \notin C). Dans les deux cas, x appartient à exactement
un des trois ensembles.
Cas 2 : x \notin A\Delta B et x \in C.
x \notin A\Delta B signifie que x est dans les deux ensembles (A et B) ou dans aucun.
(x \in A, x \in B, x \in C) ou (x \notin A, x \notin B, x \in C). Dans le premier sous-cas, x appartient aux
trois ensembles. Dans le second, il appartient à un seul ensemble (C).
Conclusion : x \in (A\Delta B)\Delta C si et seulement si x appartient à exactement un des ensembles A, B,
C, ou aux trois en même temps.
Par commutativité de l'opération \Delta, A\Delta(B\Delta C) = (B\Delta C)\Delta A. L'analyse pour (B\Delta C)\Delta A est symétrique
à la précédente en permutant les rôles de A, B, C, et mène donc à la même conclusion.
Ainsi, un élément x appartient à A\Delta(B\Delta C) si et seulement si il appartient à un seul des
ensembles ou aux trois.
Les deux ensembles (A\Delta B)\Delta C et A\Delta (B\Delta C) sont donc constitués des mêmes éléments.
L'égalité est prouvée, la différence symétrique est associative.
8. Trouver toutes les parties N de E telles que \forall A \in P(E), A\Delta N = A.
D'après la guestion 2, on a A\Delta \emptyset = A. Donc N = \emptyset est une solution.
Montrons que c'est la seule.
Prenons le cas particulier A=\emptyset. L'équation devient \emptyset \Delta N = \emptyset.
Or, \emptyset \Delta N = (\emptyset \cup N) \setminus (\emptyset \cap N) = N \setminus \emptyset = N.
Donc N = \emptyset.
L'unique partie N vérifiant la condition est N = \emptyset (élément neutre).
9. Soit A \in P(E). Trouver toutes les parties S de E telles que A\Delta S = \emptyset.
D'après la question 2, A\Delta A = \emptyset. Donc S = A est une solution.
Montrons que c'est la seule.
A\Delta S = \emptyset \Leftrightarrow (A \cup S) \setminus (A \cap S) = \emptyset.
Ceci signifie que A U S = A n S.
Or, on a toujours A \cap S \subset A \cup S. L'égalité implique donc A \cup S \subset A \cap S.
Soit x \in A \cup S. Alors x \in A \cap S.
```

```
Si x \in A, alors x \in A \cup S, donc x \in A \cap S, ce qui implique x \in S. Donc A \subset S.
Si x \in S, alors x \in A \cup S, donc x \in A \cap S, ce qui implique x \in A. Donc S \subset A.
Par double inclusion, on conclut que S = A.
L'unique partie S est S = A (chaque élément est son propre symétrique).
10. Montrer que A \cap (B\DeltaC) = (A \cap B)\Delta(A \cap C).
On part du membre de droite :
(A \cap B)\Delta(A \cap C) = [(A \cap B) \setminus (A \cap C)] \cup [(A \cap C) \setminus (A \cap B)] (d'après Q5)
= [(A \cap B) \cap (A \cap C)] \cup [(A \cap C) \cap (A \cap B)]
= [(A \cap B) \cap (\overline{A} \cup C)] \cup [(A \cap C) \cap (\overline{A} \cup B)]
= [A n B n (Ā U C̄)] U [A n C n (Ā U B̄)]
= (A n B n Ā) U (A n B n Ĉ) U (A n C n Ā) U (A n C n Ē)
Comme A \cap \bar{A} = \emptyset, les premier et troisième termes sont nuls.
= (A n B n C̄) U (A n C n B̄)
On factorise par A n :
= A n [(B n \bar{C}) U (C n \bar{B})]
= A \cap [(B \setminus C) \cup (C \setminus B)]
= A \cap (B\Delta C).
L'égalité est prouvée. L'intersection est distributive sur la différence symétrique.
11. Soit un élément x de E. Montrer que 1 \{A\Delta B\}(x) = 1 A(x) + 1 B(x) + 2r où r est un entier
relatif.
On procède par disjonction de cas :
Cas 1 : x \in A et x \in B (i.e. x \in A \cap B).
Alors x \notin A\Delta B. Donc 1_{A\Delta B}(x) = 0.
D'autre part, 1 A(x)=1 et 1 B(x)=1.
1 A(x) + 1 B(x) = 1+1=2.
On a bien 0 = 2 + 2r en choisissant r = -1.
Cas 2 : x \in A et x \notin B (i.e. x \in A \setminus B).
Alors x \in A\Delta B. Donc 1_{A\Delta B}(x) = 1.
D'autre part, 1 A(x)=\overline{1} et 1 B(x)=0.
1 A(x) + 1 B(x) = 1+0=1.
0\overline{n} a bien \overline{1} = 1 + 2r en choisissant r = 0.
Cas 3 : x \notin A et x \in B (i.e. x \in B \setminus A).
Alors x \in A\Delta B. Donc 1_{A\Delta B}(x) = 1.
D'autre part, 1 A(x)=0 et 1 B(x)=1.
1_A(x) + 1_B(x) = 0+1=1.
0\overline{n} a bien \overline{1} = 1 + 2r en choisissant r = 0.
Cas 4 : x \notin A et x \notin B (i.e. x \notin A \cup B).
Alors x \notin A\Delta B. Donc 1_{A\Delta B}(x) = 0.
D'autre part, 1_A(x)=0 et 1_B(x)=0.
1 A(x) + 1 B(x) = 0+0=0.
0\overline{n} a bien \overline{0} = 0 + 2r en choisissant r = 0.
Dans tous les cas, l'égalité est vérifiée pour un certain entier relatif r.
Cela revient à dire que 1 \{A\Delta B\}(x) \equiv 1 A(x) + 1 B(x) [mod 2].
```